

CA FNMF 5 septembre 2019 – Intervention du Président, Gérard VUIDEPOT

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs les administrateurs,

Nous avons appris par la presse que la MGEN allait proposer une offre santé et prévoyance aux hospitaliers publics.

N'a-t-elle rien d'autre à faire dans son champ de mutualisation ? n'arrive-t-elle plus à mutualiser dans son périmètre ?

On pourrait se dire que c'est un concurrent de plus, après Harmonie, et d'autres...

On pourrait considérer que ce sont les pouvoirs publics qui ont créé cette situation de concurrence, que chaque groupement est ainsi libre d'agir à sa guise.

Nous pouvons constater que pour certaines mutuelles, par exemple la MGEN, la course à la taille, au chiffre d'affaires est un sport national, mutualiste en l'occurrence.

La MNH considère qu'il s'agit d'une agression caractérisée, d'une déclaration de guerre du groupe VYV, d'autant que la MNT s'est associée à un prestataire de services, pour concurrencer le CGOS, (comité de gestion des œuvres sociales des hôpitaux).

Même les assureurs ne se comportent pas de la sorte ; ils sont concurrents les uns des autres mais il n'y a jamais d'affrontement direct.

La MGEN est-elle dans une recherche de monopole dans les trois fonctions publiques ?

Est-elle atteinte de boulimie ? ça se soigne, MNH peut donner des adresses.

La MGEN qui a toujours prétendu montrer la voie, l'exemple, la morale, et autres qualités de donneurs de leçons mutualistes, se drape dans sa vertu, se comporte comme un assureur, ciblant les personnes et les risques, utilisant des arguments spécieux, prétendant connaître les métiers hospitaliers, affirmant qu'elle est référencée alors qu'aucune procédure n'existe encore dans la Fonction publique hospitalière ! Quelle belle école ! quel bel enseignement !

La MGEN se contredit et se dévalorise ; elle qui qualifiait il y a 15 ans les dirigeants des mutuelles interprofessionnelles de Business men.

Aujourd'hui elle est bien dans le business à tout crin, elle est bien devenue une vulgaire (au sens latin du terme) entreprise commerciale ; elle est bien entrée dans la banalité commerciale qu'elle dénonçait à grands cris il y a encore peu de temps.

La MGEN annonce vouloir faire des économies et propose 6 mois gratuits pour toute nouvelle adhésion ; dispose-t-elle de si grandes marges de manœuvre pour ne pas les consacrer à son sociétariat historique ? faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais !

Nous savons bien tous autour de cette table que la vente à perte est juridiquement condamnable.

En faisant du commerce, en ciblant les actifs, elle marginalise les retraités et ignore la solidarité, elle qui déclarait il y a peu de temps, lors de la publication du résultat du **référencement santé/prévoyance** au sein du ministère de l'Éducation nationale : la MGEN,

seule référencée en 2009, est cette fois accompagnée de CNP Assurances et de la mutuelle Intériale (partenariat avec Axa et la Mage). « *C'est pour nous une incompréhension* », souligne le nouveau président de la mutuelle. « *Le ministère, par cette décision non encore officielle, procède à un détricotage des solidarités, avec un cahier des charges qui était bien plus assurantiel que mutualiste* », a-t-il poursuivi.

Et que dire aujourd'hui des liens nouveaux avec Intériale et AXA ?

Alors dans ce brouhaha inaudible, nous pouvons nous demander ce que fait la gouvernance politique de la Fédération.

Il est vrai que le Président déclare un jour protéger les petites mutuelles en particulier, et un autre jour annonce avec sa casquette de Président de VYY, une politique de conquête très forte.

Nous pouvons observer que les petites mutuelles ou de moindre taille ne sont plus écoutées et subissent dans les régions la loi des grands groupes.

Tout ceci bien entendu sert et illustre le mouvement, l'éthique mutualiste, dans un sens que je vous laisse apprécier, pendant que les assureurs progressent chaque année.

Quelle image de la mutualité pour les pouvoirs publics ! et pour tous les observateurs, mutualistes, citoyens qui ne vont plus comprendre ce qu'est une vraie mutuelle dans un champ de batailles ouvert et destructeur.

Aujourd'hui la MNH, demain à qui le tour ?

Que dirait la MGEN si elle était confrontée à une telle attaque ?

La MNH, qui ne prétend pas donner de leçons, s'est toujours interdit de telles pratiques.

Pour conclure nous pouvons nous demander ce que nous faisons ensemble, cette question ayant d'ailleurs été posée dans cette instance.

Face à cette agression, la MNH ne restera pas sans réagir.

Elle commencera par dénoncer ces pratiques sur la place publique et s'interroge d'ores et déjà sur son maintien dans la FNMF.

Gérard Vuidepot